

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Changements climatiques : maintenir la neutralité carbone à l'horizon 2050

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE Conseil des ministres du 13 septembre dernier a été, entre autres, marqué par l'adoption du projet d'ordonnance relative aux changements climatiques. Un texte présenté par le ministre en charge du Plan climat, Lee White.

Aussi, ce projet de texte organisant le cadre juridique applicable en matière de changements climatiques traduit-il les engagements de notre pays au niveau international. Et, singulièrement, les dispositions de l'Accord de Paris dans la lutte contre les effets

du changement climatique. Lesquels engagements sont inscrits, entre autres, dans le Plan national climat et la Contribution déterminée au niveau national dans laquelle le Gabon s'engage à maintenir la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Très clairement, le projet d'ordonnance vise à encadrer les actions des acteurs institutionnels à travers un ordonnancement juridique et uniforme pour tous. En sus de mettre en place un système fondé sur le marché pour inciter les émetteurs à réduire leurs émissions conformément à un seuil d'émission dans le cadre du système d'échange de quo-



Photo: DR

Le Gabon se dote d'un arsenal législatif en matière de lutte contre les changements climatiques.

Favoriser les textes en matière de concurrence et de protection des consommateurs

G.R.M
Libreville/Gabon

LA ministre gabonaise de l'Economie et de la Relance, Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou, a lancé, mardi dernier à l'Institut de l'économie et des finances (IEF), le cycle des séminaires sur la vulgarisation et la formation suite à l'entrée en vigueur des nouveaux textes communautaires en matière de concurrence et de consommation. Une longue série d'exposés qui prendra fin en début décembre prochain.

Pour le directeur général de l'IEF pôle régional, Thierry Mamadou Asngar, la représentante de la Cnuced Teresa Moreira et celui de la Cémac, Michel Niama, l'objectif de ces assises est de favoriser l'application des règles communautaires en matière de concurrence et de protection des consommateurs en zone Cémac. Il sera donc question d'identifier les stratégies et actions en vue de la transposition des nouveaux

textes communautaires au sein de l'ordre juridique interne du Gabon ; et proposer des actions concrètes pour renforcer les cadres et les autorités en charge de l'application des règles de concurrence et de protection des consommateurs.

Pour la ministre de l'Economie, les politiques de concurrence et de consommation constituent des indications pertinentes sur l'état économique d'un pays. C'est pour cela que les pays développés sont dotés de lois adaptées et d'organes performants pour réguler la concurrence et protéger les consommateurs.

"Cet intérêt a été perçu très tôt par le Gabon, qui s'est doté d'administrations adaptées à ces missions, à savoir la Direction générale de la concurrence et de la consommation et la Direction générale des prix et des enquêtes économiques. L'intervention de la Cémac viendra donc renforcer la volonté du gouvernement gabonais dans ces domaines", a indiqué Mme Roboty-Mbou.

tas et compenser les émissions résiduelles en utilisant principalement les crédits carbone de projets gabonais. Puis, de créer un registre, lequel constitue la pierre angulaire du système d'information d'émission de gaz à

effet de serre et du système national de quotas d'émission et de compensation carbone.

Ce cadre juridique prévoit aussi la création d'un Fonds destiné au financement des politiques de lutte et d'adaptation au change-

ment climatique.

C'est donc bien outillé en la matière que le président de la République, Ali Bongo Ondimba, prendra part, du 1er au 12 novembre prochain à Glasgow (Écosse), à la COP 26.

Matériaux de construction : les prix flambent !

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

CHEZ la plupart des revendeurs en détail des matériaux de construction, les prix ont pris l'ascenseur. Comment comprendre que d'une quincaillerie à l'autre, les prix des mêmes produits soient si différents ? Parfois, du jour au lendemain ces prix peuvent changer brusquement. Certes, dans une économie libérale, les acteurs économiques appliquent effectivement chacun sa grille tarifaire. Mais cela se fait sous le contrôle des autorités.

À Libreville, en l'espace de 3 mois, les prix de plusieurs matériaux de construction ont grimpé. Cette hausse des prix, selon les tenanciers des quincailleries, serait due aux taxes douanières élevées. Ainsi, la barre de fer de



Photo: Franck Martial MOMB

Les matériaux de construction sont de plus en plus coûteux.

taille 10 longue de 12 m est passée de 5 000 francs à 5 500 francs. Le rouleau de fil d'attache qui coûtait 5 000 francs en juin est passé à 6 000 francs. La camionnette de sable, de 50 000 à 60 000 francs. Le paquet de pointes ordinaires de taille 80 qui, il y a quelques semaines, était vendu à 5 000 francs affiche aujourd'hui

7 500 francs; la tonne de ciment, de 90 000 à 100 000 francs, transport y compris.

À la question de savoir si la Direction générale de la consommation et de la concurrence (DGCC) est au courant de ces augmentations, les gérants se réfugient derrière un silence (gérant) qui en dit long.